

Objet : Législatives 2012 : voter par internet en sécurité

Madame, Monsieur

Pour les **élections législatives** de 2012, et pour la première fois, vous allez pouvoir **voter par internet**.

Une lettre vous sera adressée début mai vous expliquant avec précision les modalités et les périodes du vote par internet.

Vous pourrez, en mai et juin prochains, voter depuis votre domicile, votre lieu de travail, ou même en déplacement, **à partir de tout ordinateur connecté à internet et configuré pour voter de manière sécurisée**.

Dès aujourd'hui, vous avez la possibilité sur le site 'Mon Vote Sécurisé' de **vérifier si votre ordinateur vous permettra de voter par internet** :

www.monvotesecurise.votezaletranger.gouv.fr

En quelques instants, vous saurez si votre configuration est suffisamment sécurisée pour voter en ligne aux élections législatives.

Dans le cas contraire, il vous sera proposé d'effectuer des mises à jour, ou conseillé de tester la conformité d'un autre ordinateur.

Pour vous accompagner, un service d'assistance téléphonique et courriel a été mis en place. Il répondra à toutes vos questions d'ordre technique. Ce service est accessible depuis le site 'Mon Vote Sécurisé'.

NB. Pensez à fournir ou mettre à jour vos données personnelles : adresse postale et numéro de téléphone mobile **jusqu'au 24 avril** ; adresse électronique **jusqu'au 7 mai**.

Ces données sont indispensables pour recevoir votre identifiant et vos mots de passe qui vous permettront de voter par internet.

Pour cela, connectez-vous sur MonConsulat.fr ou contactez directement [votre consulat](#).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée

François Saint-Paul
Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire
Ministère des Affaires étrangères et européennes